



## BULLETIN D'ADHESION 2019

Récépissé de déclaration de CREATION de l'association  
n° W024001517 du 12 mai 2016  
à la Préfecture de Laon

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
<b>Intitulé (pour les personnes morales)</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code Postal</b>	<b>Ville</b>
① fixe	① portable
<b>Adresse mail</b>	

### J'adhère pour l'année 2019

- en tant que particulier cotisation de 20 €  
 en tant que personne morale cotisation de 50 €

### et je soutiens les actions de l'association

en effectuant en plus un don de ..... €

à adresser par chèque à l'ordre de  
l'Association "Les Amis de Saint-Jean-des-Vignes"  
HOTEL DES FRANCS – 62 Boulevard Jeanne d'Arc – 02200 SOISSONS

**Un reçu fiscal ① vous sera adressé**

- ① Déduction fiscale des particuliers : le montant global de votre versement (cotisation + don) ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.  
Pour un versement de 50 €, vous déduisez de vos impôts 33 € ; votre contribution ne vous coûte alors que 17 €.